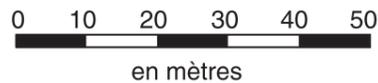


SECTEURS DE MAISONS ET VILLAS

LEGENDE

Echelle : 1/1000



Aménagement et traitement des voies et espaces réservés à la circulation

- Voies publiques et privées
- Emprise de constructions basses en bordure de voie
avec mention éventuelle "R+1" si un étage est autorisé.
- Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier
- Passage piétonnier sous porche à conserver

Implantation et hauteur des constructions



Hauteur maximale des constructions

Gabarits-enveloppes :

Hauteur de verticale

indiquée par la couleur :

- H = 5 m : Rose
- H = 7 m : Kaki
- H = 10 m : Vert
- H = 12 m : Orange
- H = 15 m : Violet
- H = 18 m : Bleu clair
- H = 20 m : Noir
- H = 23 m : Gris
- H = 25 m : Bleu marine
- Verticale de même hauteur que la façade existante : Marron

Couronnement

indiqué par le type de trait :

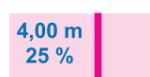
- Conforme aux dispositions de l'article UG 10.2.1 : Continu
- Horizontal : Pointillé
- P = 1/3, h = 2 m : Hachures
- P = 1/2, h = 3 m : Tiré court
- P = 1/1, h = 4,5 m : Tiré long
- P = 2/1, h = 4,5 m : Tiré mixte

Exemples: hauteur 18 m, couronnement P = 1/1, h = 4,5 m
 hauteur 10 m, couronnement P = 1/3, h = 2 m

Protection des formes urbaines et du patrimoine architectural



Volumétrie existante à conserver



Emprise constructible maximale
éventuellement limitée en hauteur et en emprise au sol



Bâtiment protégé, ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés
(voir la liste dans le règlement, tome 2)



Élément particulier protégé *(voir la liste dans le règlement, tome 2)*

A titre d'information:

Parcelle comportant un élément protégé au titre des monuments historiques:

- par un arrêté de classement au titre des monuments historiques
- par un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques

Protection et végétalisation des espaces libres



Espace vert protégé (EVP)



Espace libre protégé (ELP)



Espace libre à végétaliser (ELV)



Espace à libérer (EAL)

Pour information

- Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager